



Le **RAP**

RÉSEAU D'AVERTISSEMENTS PHYTOSANITAIRES

Leader en gestion intégrée
des ennemis des cultures

BULLETIN D'INFORMATION | MALHERBOLOGIE

N° 5, 18 juin 2020

AMARANTE TUBERCULÉE : LE PLAN D'INTERVENTION PHYTOSANITAIRE DU QUÉBEC AMARANTETUBERCULEE.CA

Présentation

Mis sur pied tout récemment, le « Plan d'intervention phytosanitaire pour lutter contre l'amarante tuberculée » vise principalement à offrir un encadrement agronomique aux producteurs touchés par la présence d'amarante tuberculée (AT), cela afin d'assurer des actions rapides et efficaces pour contrôler cette mauvaise herbe envahissante. Par ce plan, les producteurs aux prises avec l'AT pourront, s'ils le souhaitent, être accompagnés afin d'établir une stratégie de lutte adaptée à l'entreprise. De plus, une aide financière est disponible pour les producteurs afin de pallier les différents coûts que les moyens de contrôle pourraient engendrer. Un soutien particulier sera également apporté quant aux mesures de biosécurité à mettre en place sur l'entreprise afin d'éviter de disséminer l'AT.

Au besoin, l'encadrement à la ferme pourra se faire avec l'appui de conseillers-mentors de la Coordination services-conseils et de conseillers régionaux du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ). Dans le cadre de ce plan, l'identification de la plante ainsi que l'analyse de la résistance des populations seront effectuées gratuitement par le Laboratoire d'expertise et de diagnostic en phytoprotection (LEDP) du MAPAQ.

Pourquoi s'inscrire?

L'amarante tuberculée est une espèce exotique et envahissante nouvellement introduite au Québec. Il s'agit d'une espèce très compétitive qui peut causer des pertes importantes de rendements dans les cultures de maïs et de soya. Elle peut envahir rapidement les superficies cultivées et persister plusieurs années si elle n'est pas contrôlée, tel qu'observé dans les régions touchées du Québec et de l'Ontario. De plus, l'AT développe rapidement de la résistance aux herbicides. Les populations retrouvées au Québec présentent de la résistance aux herbicides des groupes 2, 5, 9 et 14, et chaque population est résistante à au moins deux groupes d'herbicides à la fois.

Comment s'inscrire?

Il est dès maintenant possible de s'inscrire au plan d'intervention à l'aide d'un formulaire simple, disponible sur le site Web amarantetuberculée.ca. Ce dernier présente le plan plus en détail ainsi que les étapes à suivre.

N'hésitez pas à consulter les liens et les documents suivants pour plus d'informations sur l'amarante tuberculée :

- [IRIIS phytoprotection](#)
- [Agri-Réseau](#)
 - Fiche technique [Amarante tuberculée](#)
 - Fiche technique [Différenciation entre les espèces d'amarantes](#)
 - Bulletin d'information [Bilan de l'amarante tuberculée au Québec](#)
 - [Amarante tuberculée : Ayez à l'œil cette nouvelle mauvaise herbe résistante et envahissante](#)

Ce bulletin d'information a été rédigé par l'équipe de malherbologie du Laboratoire d'expertise et de diagnostic en phytoprotection (LEDP) du MAPAQ en collaboration avec le comité de coordination du Plan d'intervention phytosanitaire pour lutter contre l'amarante tuberculée. Pour des renseignements complémentaires, vous pouvez contacter l'équipe de malherbologie ou le secrétariat du RAP. La reproduction de ce document ou de l'une de ses parties est autorisée à condition d'en mentionner la source. Toute utilisation à des fins commerciales ou publicitaires est cependant strictement interdite.